

2026/.....
Parafe

DELIBERATION N°02

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul CHONION, doyen d'âge de l'assemblée ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-8 et L.2122-14 ;

Considérant les résultats du renouvellement général des conseillers municipaux en date du 22 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection du maire ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue,

DESIGNE Messieurs Paul BADRI et Maxence LEBRUN en qualité d'assesseurs du bureau de vote,

PREND EN COMPTE les candidatures de :

Madame Laëtitia DEVRIENDT
Monsieur Teddy ROBIN
Monsieur Bruno WITTMAYER

PROCEDE aux opérations de vote :

Nombre de votants :	35
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
Bulletins blancs et nuls :	1
Suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	18


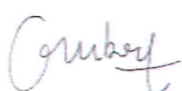
Ont obtenu :

Madame Laëtitia DEVRIENDT	24 voix
Monsieur Teddy ROBIN	6 voix
Monsieur Bruno WITTMAYER	4 voix

Mme Laëtitia DEVRIENDT est élue Maire, au premier tour, à la majorité absolue des suffrages et immédiatement installée dans ses fonctions.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 mars 2026

La secrétaire de séance,
Louise GUIBERT.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 29 mars 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com



AFFICHÉ
LE 03.04.2026.

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2026/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	33
Absents :	2
Pouvoirs :	2
Votants :	35

Convoqués le : 23 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-neuf mars à neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous les présidences de Monsieur Jean-Paul CHONION, respectivement doyen d'âge et maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Monsieur Thierry CLEMENT, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Madame Nadia FRANCOIS, Monsieur Dov COHEN, Madame Laura ANTUNES RITO, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL, Madame Audrey DAMMAN.

ABSENTS : Monsieur Eric SICARD, Madame Fatiha BORROS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Eric SICARD	à	Madame Isabelle PITSCH
Madame Fatiha BORROS	à	Monsieur Adrien PAIRON

Monsieur Jean-Paul CHONION, doyen d'âge déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Louise GUIBERT, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260329-DEL IS_01_26